

## COMPTE RENDU DE CONSEIL D'ÉCOLE N°1 ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

<b>École :</b> Élémentaire Paul FABRE		<b>Commune :</b> Sainte-Foy-lès-Lyon
<b>Date :</b> 05/11/2024, 18h15	<b>Nom des participants :</b>	
<b>Nom du président :</b> A. FOURNIER, directeur	○ <u>Enseignants</u> : Mme JOLIVET - M. DE SEABRA - M. PASO - M. DUC –	
<b>Secrétaire :</b> M. DUC	○ <u>Parents élus</u> : Mme VEROT - Mme VAILLÉ - M. ROY - Mme BEN MEFTAH - M. REIBALDI	
	○ <u>Mairie</u> : Madame SARSELLI, maire de Sainte-Foy-lès-Lyon – M. RODRIGUEZ - Mme GUERINOT – Mme BARTHELEMY	

- **Présentation des membres du conseil d'école,**

L'équipe enseignante se compose de 6 enseignants répartis dans les différentes classes de l'école :

- Madame JOLIVET
- Monsieur DE SEABRA
- Monsieur PASO
- Monsieur DUC
- Monsieur FOURNIER
- Madame CRUZ

Les représentants des parents d'élèves pour cette année sont les suivants :

- **Titulaires** : Monsieur REIBALDI, Monsieur ROY, Madame VAILLÉ, Madame VEROT, Madame BEN MEFTAH
- **Suppléants** : Madame BENAKHLA, Madame MASSOT, Madame TAILLANDIER, Madame SIDHOUM, Madame ZEMP

- **Fermeture de l'école Robert Schuman**

Annnonce de la fermeture de l'école Robert Schuman faite par Madame Sarselli, maire de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Madame le Maire rappelle que, d'un point de vue réglementaire, l'avis du conseil d'école de Paul Fabre n'est pas requis pour la décision de réorganisation. L'information officielle sera communiquée lors du premier conseil d'école de l'établissement Robert Schuman. Elle souligne également que la mairie a l'obligation légale de mettre à disposition et d'entretenir les locaux scolaires, qu'il s'agisse des écoles maternelles ou élémentaires.

Origine et justification du projet de fusion : Ce projet a vu le jour entre mars et juin, après la découverte des données alarmantes sur la natalité à Sainte-Foy-lès-Lyon. La baisse significative des naissances a conduit à la fermeture de cinq classes sur la commune, sans perspective de réouverture à court terme en raison de l'absence de nouvelles inscriptions.

Les travaux actuellement en cours à l'école Paul Fabre, ainsi que les aménagements nécessaires pour le self, étaient indispensables pour répondre aux normes et aux besoins des élèves. De plus, il n'était pas envisageable de réduire le nombre de classes à trois à l'école Schuman, notamment en raison de la présence d'une classe ULIS, dont les besoins en termes d'espace et de ressources sont spécifiques.

Travaux et accélération des démarches : Pour accélérer le processus, la mairie n'est pas tenue de passer par des marchés publics pour les travaux futurs, ce qui représente un gain de temps précieux pour lancer les chantiers nécessaires. Cette flexibilité permettra d'effectuer rapidement les aménagements requis pour adapter l'école Paul Fabre à l'accueil des élèves supplémentaires.

Décision de fermer l'école Schuman en 2025 : À la lumière de ces éléments—la baisse de la natalité, la nécessité de travaux et l'impossibilité de maintenir trois classes à Schuman—la décision a été prise de fermer l'école Schuman à la rentrée 2025.

Réaménagement de Paul Fabre : La mairie affirme sa volonté de réaménager l'école Paul Fabre afin de garantir un environnement adapté et confortable pour les élèves, les enseignants et le personnel éducatif.

L'objectif est de créer un cadre accueillant et fonctionnel, répondant aux besoins de tous, et de favoriser une transition harmonieuse dans la nouvelle configuration de l'établissement.

Les parents élus expriment néanmoins leurs inquiétudes sur plusieurs points :

- **Organisation de l'orchestre à l'école** : Ils souhaitent s'assurer que le dispositif d'orchestre à l'école pour tous les élèves sera maintenu dans les mêmes conditions qu'actuellement. Ils demandent donc davantage d'informations sur le budget et les moyens que la collectivité prévoit d'allouer à ce programme pour en garantir le bon fonctionnement. Madame le Maire n'est pas encore en mesure de fournir ces informations mais travaille en étroite collaboration avec Madame Chabert, directrice du conservatoire de musique et de danse de Sainte-Foy-lès-Lyon, pour élaborer un plan d'action. Madame Chabert étudie encore les différentes options et n'a pas encore rendu de rapport. Madame le Maire appelle à la confiance envers les actions de la mairie de Sainte-Foy-lès-Lyon et précise que les rumeurs concernant un projet de chorale ne sont pour le moment que des spéculations.
- **Faisabilité des travaux en site occupé** : Les parents élus sont préoccupés par la possibilité de terminer les travaux avant la rentrée 2025 et craignent que les élèves n'intègrent une école encore en chantier. Ils soulignent également leur inquiétude concernant les nuisances sonores dues aux travaux réalisés en site occupé. Madame le Maire assure que ces travaux seront de moindre ampleur par rapport à ceux effectués cet été. Ils porteront essentiellement sur des aménagements intérieurs (cloisons, peinture et petite maçonnerie) non soumis aux aléas climatiques. De plus, la mairie collabore déjà avec ces entreprises, connues pour leur efficacité. Monsieur Bichet, directeur des services techniques de la ville, sera chargé de superviser les travaux en établissant un calendrier précis et en assurant un suivi rigoureux des entreprises pour limiter au maximum les perturbations.

- **Bilan des élections des représentants des parents d'élèves,**

Comme les années précédentes, les élections des représentants des parents d'élèves se sont déroulées par correspondance le vendredi 11 octobre 2024. Sur les 199 parents inscrits sur les listes électorales, 108 ont participé au vote, représentant ainsi un taux de participation de 54,27 %.

Les cinq (dix en comptant les suppléants ?) sièges disponibles ont été attribués à l'unique liste de parents candidats. Le taux de participation pourrait être amélioré, car 23 bulletins ont été comptabilisés comme nuls.

- **Vote du règlement intérieur,**

Le règlement intérieur de l'école a été soumis au vote et adopté à l'unanimité avec une modification majeure par rapport à l'année dernière.

Conformément aux directives du ministère de l'Éducation nationale, un paragraphe dédié à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement a été intégré, dans le cadre du programme pHARe. Ce programme a pour objectif de protéger les élèves contre toute forme de violence, qu'elle soit physique ou morale, et de renforcer le rôle de l'équipe enseignante dans la prévention et la gestion de ces situations.

Voici le passage ajouté :

« Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale. À ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation rencontrée au sein de l'école, les élèves peuvent être reçus et écoutés par des enseignants de l'équipe ressource dans le cadre du programme pHARe, appliqué dans toutes les écoles de la circonscription. Le protocole pHARe est une extension du travail quotidien de l'équipe enseignante et constitue un outil destiné à résoudre les conflits, qu'ils soient liés ou non à des situations de harcèlement. »

- **Dispositif Phare,**

Le dispositif Phare est un programme de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire, spécialement conçu pour les écoles. Il a pour but de créer un environnement scolaire sûr et bienveillant en formant les enseignants, les élèves et l'ensemble du personnel scolaire.

Un dispositif de gestion des incidents de harcèlement a été créé par les directeurs de la circonscription. Un protocole de prise en charge a été créé. Lorsque des faits sont signalés, un processus en plusieurs étapes est déclenché :

- Recueil de la parole de l'élève victime dans un environnement sécurisé, puis entretiens avec les témoins et les auteurs présumés, toujours de manière séparée.
- Implication des familles : Les parents des élèves impliqués (victimes, témoins, auteurs) sont rencontrés et associés aux démarches de résolution.
- Mesures de protection : Des dispositifs spécifiques peuvent être appliqués pour assurer la sécurité de l'élève harcelé.

Suivi post-incident : Un accompagnement durable est mis en place, avec un suivi régulier pour éviter la récurrence.

Ce protocole peut être mis en place par le directeur de l'école, mais aussi par l'équipe ressource de la circonscription appelée équipe « bien-être ». Effectivement, pour les cas les plus complexes, cette équipe ressource, composée de conseillers pédagogiques de directeurs et d'enseignants peut intervenir à l'école et mettre en place ce protocole.

La question d'un enseignant référent harcèlement sur l'école a été soulevée par le conseil d'école. Le directeur se rapprochera de la circonscription pour plus d'information.

- **Effectifs et organisation pédagogique,**

L'école compte 125 élèves cette année, répartis dans **cinq classes**, une par niveau :

- CP (Madame Jolivet) : 23 élèves
- CE1 (Monsieur De Seabra) : 23 élèves
- CE2 (Monsieur Paso) : 26 élèves
- CM1 (Monsieur Duc) : 27 élèves
- CM2 (Monsieur Fournier et Madame Cruz) : 26 élèves

- **Présentation des projets pédagogiques,**

*Cycle 2 (CP, CE1, CE2)*

- **Éducation musicale et chant** : Les élèves de CP, CE1 et CE2 bénéficient d'un projet d'éducation musicale avec Juliette, intervenante en milieu scolaire. Cette année, le thème est le chant à travers les contes, permettant aux élèves d'explorer les univers merveilleux des récits contés tout en découvrant des chants associés. Ce projet a pour objectif de créer un conte musical en fin d'année, par classe.
- **Sortie à l'Auditorium pour les CP** : Les élèves de CP auront la chance d'assister à un spectacle à l'Auditorium, en partenariat avec l'école Robert Schuman. Cette sortie culturelle est une belle opportunité de découvrir la musique dans un cadre professionnel, favorisant l'ouverture des enfants à des formes artistiques variées. Cette sortie est financée par l'Amicale Laïque Paul Fabre (entrées à l'auditorium + transport en car privé) et aura lieu le 13 décembre.

*Cycle 3 (CM1, CM2)*

- **Orchestre à l'école** : Les classes de CM1 et CM2 participent une nouvelle fois cette année au dispositif Orchestre à l'école, qui permet aux élèves de découvrir et de pratiquer la musique d'ensemble. Deux concerts sont déjà programmés à l'Ellipse, le 20 février et le 12 juin. Le thème de cette année est "Musique et cinéma", offrant aux élèves une expérience immersive où ils pourront interpréter des musiques emblématiques du 7<sup>e</sup> art, tout en développant des compétences instrumentales et de coopération.
- **« Faites de la propreté »** : Dans le cadre d'une sensibilisation aux enjeux environnementaux, les élèves ont participé à la journée « Faites de la propreté » organisée par la Mairie. Au programme : découverte des différents métiers liés à la gestion des déchets, et initiation au recyclage et à la gestion des déchets. Cette demi-journée a permis d'inculquer aux élèves des notions importantes sur la protection de l'environnement.
- **Sortie à la Tour Chappe** : En fin d'année, les élèves de CM1 et CM2 découvriront la Tour Chappe, une sortie pédagogique axée sur l'histoire et la science.
- **Visite du collège CHARCOT CM2** : les élèves de CM2 visiteront le collège Charcot au mois de février.
- **Concerts CHAM** : les élèves de cycle 3 participeront à deux représentations des élèves des classes, Cham du collège Charcot, et aussi à un concert organisé à l'espace culturel Jean Salle.

- **Conseil municipal des enfants** : les élèves de CM2 devront élire deux représentants au conseil municipal des enfants. Ainsi, ils pourront découvrir le système des élections, se présenter, et créer une profession de foi. Le CME devrait se mettre en place prochainement.

#### *Projets communs aux Cycles 2 et 3*

- **École et Cinéma** : L'ensemble des élèves de l'école participe au dispositif École et Cinéma, qui propose trois sorties annuelles au cinéma. Chaque classe aura l'opportunité de découvrir des œuvres cinématographiques variées, contribuant à développer la culture visuelle et critique des élèves tout en les familiarisant avec le cinéma d'auteur et le langage cinématographique.
- **Projet Chorale** : En collaboration avec l'équipe enseignante de l'école Robert Schuman, nous organisons une chorale de fin d'année. Les élèves des deux écoles chanteront ensemble lors d'un concert qui se tiendra à l'Ellipse, prévu pour le 17 décembre (date à confirmer). Ce projet de chorale vise à renforcer la cohésion entre les élèves des deux établissements, tout en les initiant au plaisir du chant collectif.
- **Olympiades** : En fin d'année scolaire, des Olympiades seront organisées entre les écoles Paul Fabre et Schuman. Cette rencontre sportive permettra aux élèves de développer leur esprit d'équipe et de coopération tout en s'amusant à travers diverses activités physiques et ludiques. Ces olympiades seront organisées par cycle, sur un jour d'école.
- **Visite à la Bibliothèque Senghor** : Chaque classe de l'école bénéficiera d'une visite à la bibliothèque Senghor, où des ateliers thématiques seront proposés par les bibliothécaires.
- **Animations contes** : Tous les élèves participeront à des séances de contes organisées par les bénévoles du Point Lecture. Ces animations auront lieu deux à trois fois dans l'année, et offriront aux enfants l'opportunité de découvrir des récits captivants.
- **Kidijeux** : Une animation jeux de société sera proposée à l'ensemble des élèves grâce à l'intervention des bénévoles de Kidijeux. Ces séances permettront aux enfants de découvrir ou redécouvrir le plaisir des jeux de société.
- **Carnaval** : le carnaval des Bruyères est reconduit cette année par la maison communale des Bruyères. Ainsi, les écoles, Robert Schuman, Paul Fabre, Grange Bruyère et Louise Chassagne participeront à un grand défilé. La date n'a pas encore été fixée.
- **Les sorties de fin d'année** ne sont pas encore programmées.
- **Exercices de sécurité et PPMS.**

Comme chaque année, plusieurs exercices de sécurité doivent être réalisés tout au long de l'année scolaire. Trois exercices d'évacuation incendie et trois exercices liés au Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) sont prévus.

Le premier exercice d'évacuation incendie a eu lieu le **lundi 23 septembre**, et s'est déroulé sans incident. La procédure a été parfaitement respectée par les élèves et l'équipe enseignante. Le premier exercice PPMS est prévu pour le **lundi 18 novembre**. Un mot sur le site internet de l'école sera mis pour le premier exercice. Les autres exercices seront programmés au cours de l'année afin de s'assurer que toute la communauté scolaire est bien préparée à réagir efficacement en cas d'urgence.

- **Aide aux élèves (APC, RASED, dispositif CLAS).**

Cette année, différents dispositifs sont mis en place pour accompagner les élèves en difficulté :

- **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** : Ces séances se déroulent soit pendant la pause déjeuner, soit après la classe. Chaque enseignant organise ces moments de manière personnalisée, selon les besoins de ses élèves. Les APC ont pour objectif de revoir, approfondir ou consolider les notions étudiées en classe.
- **RASED** : Malheureusement, les postes du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) n'ont pas été renouvelés cette année. Ainsi, il n'y a pas de psychologue scolaire ni d'enseignant spécialisé dans la pédagogie. Cependant, l'enseignante spécialisée dans le domaine éducatif reste présente et interviendra dès la période 2 pour accompagner les élèves ayant des besoins particuliers.
- **Dispositif CLAS** : Cette année, le dispositif d'accompagnement à la scolarité (CLAS) se déroule directement au sein de notre école, alors qu'il avait lieu auparavant à l'école Schuman. Sur

recommandation des enseignants, les élèves inscrits pourront participer à ce programme les lundis et mardis soirs, bénéficiant ainsi d'un accompagnement éducatif et d'un soutien personnalisé en petits groupes (maximum de 12 élèves).

L'objectif de ce dispositif est d'aider les élèves à s'exprimer, à gérer leurs émotions, à trouver leur place au sein d'un groupe, et à entrer pleinement dans le métier d'élève. Pour cela, divers ateliers sont proposés : théâtre, contes au Point Lecture, groupes de parole, et bien d'autres activités.

- **AESH** : À ce jour, l'école dispose de 75 heures d'accompagnement AESH par semaine, dont 72 heures sont dédiées aux élèves bénéficiant d'un accompagnement individualisé. Cela couvre l'ensemble des besoins de ces élèves. Deux élèves bénéficient d'un accompagnement mutualisé, mais il ne reste que trois heures hebdomadaires pour répondre à leurs besoins, ce qui limite les possibilités de soutien personnalisé.

- **Évaluation de l'école**

Cette année, notre école a été choisie pour participer à l'évaluation d'établissement, un dispositif mis en place par le ministère de l'Éducation nationale sur 5 ans pour identifier les points forts et les domaines à améliorer dans le fonctionnement scolaire. Cette évaluation se déroule en trois phases :

- Auto-évaluation : Réalisée par l'équipe enseignante, cette première phase porte sur quatre grands domaines :
  - Les apprentissages, les parcours des élèves et les pratiques pédagogiques.
  - La vie scolaire, le bien-être des élèves et le climat scolaire.
  - Les acteurs de l'école et son fonctionnement.
  - L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Pour enrichir cette auto-évaluation, un questionnaire a été adressé aux parents début octobre, afin de recueillir leurs avis et suggestions. Nous avons reçu 45 réponses de parents, mais peu de retours concernant les enfants.

- Visite d'observation : Des inspecteurs de l'Éducation nationale viendront observer le fonctionnement de l'école et échanger avec les membres de la communauté éducative. Leur mission sera de confronter les éléments issus de l'auto-évaluation avec leurs observations et de dégager d'autres pistes d'amélioration ou de consolidation.
- Synthèse : À l'issue de la visite, les inspecteurs rédigeront un rapport synthétique qui servira de base de travail à l'équipe enseignante pour poursuivre l'amélioration continue de l'école. Ce document permettra de planifier des actions concrètes pour consolider les réussites et aborder les points à perfectionner.

Cette évaluation se déroule à un moment particulier, en raison de la fusion prochaine avec l'école Robert Schuman. Il aurait peut-être été plus pertinent de réaliser cette évaluation après la fusion des deux établissements, afin de mieux prendre en compte le fonctionnement de la future structure unifiée.

Commentaire supplémentaire : Des questions sur l'utilisation des toilettes ont été soulevées dans le questionnaire destiné aux parents. Il est précisé que les élèves peuvent accéder aux toilettes à tout moment de la journée. En ce qui concerne les récréations, ils ont la possibilité de s'y rendre avant et après celles-ci.

- **Outil de communication**

Depuis la fin de l'année dernière, un site Internet dédié à l'école a été mis en place pour améliorer la communication avec les familles : <https://ecolepaulfabre.blogspot.com>. Ce site permet aux parents d'accéder facilement à toutes les informations utiles concernant le bon déroulement de l'année scolaire. Les mises à jour régulières sur ce site permettent aux parents de rester informés des événements et des nouvelles importantes de la vie scolaire.

Le compte rendu de ce conseil d'école sera publié sur le site de l'école. Un mail à destination des parents sera envoyé pour le rappeler.

- **Amicale laïque PAUL FABRE**

En ce début d'année scolaire, le bureau de l'amicale laïque a été entièrement renouvelé suite au départ de la présidente sortante, entraînant une réorganisation complète de l'équipe. Monsieur Roy a été élu président par les membres et, plusieurs initiatives ont été lancées pour dynamiser la vie associative et renforcer les liens entre les familles et l'école. L'objectif principal de l'amicale demeure le soutien aux projets éducatifs, tout en favorisant des moments de convivialité entre les élèves, les parents et l'équipe éducative.

Monsieur Roy souligne que de nombreux nouveaux parents ont assisté à la première réunion de l'amicale, permettant ainsi l'émergence de nouveaux projets.

Nouveaux événements pour l'année scolaire :

Cette année, plusieurs nouveaux événements ont été programmés par l'amicale laïque, avec pour objectif de diversifier les activités et de créer davantage d'occasions de rencontres et d'échanges :

- Vente de pizzas
- Goûters
- Cinéma de fin d'année sous le préau
- Loto
- Cinéma en plein air
- Photos de classe
- Kermesse : Programmée le vendredi 27 juin

Ces événements, échelonnés tout au long de l'année, contribueront à financer les projets pédagogiques de l'école tout en renforçant les liens sociaux et la dynamique communautaire. Ils offrent des moments d'échange et de convivialité essentiels à la vie de l'établissement.

**Attention :** La mairie rappelle la nécessité d'établir une convention pour chaque événement afin d'autoriser l'utilisation des locaux scolaires. De plus, le plan Vigipirate étant toujours en vigueur, une personne devra assurer un filtrage à l'entrée pour chaque événement.

- **État des locaux, travaux, équipement et sécurité,**

La mairie indique un retard de deux semaines dans l'avancement des travaux en raison des intempéries. Néanmoins, certains chantiers devraient être finalisés dans la semaine :

- La mise en service de l'ascenseur est prévue pour le mercredi 6 novembre.
- Finalisation de la façade nord et achèvement de la façade sud avec installation de barrières de protection.
- Pose des revêtements de sol dans les cages d'ascenseur et installation des plinthes dans les sanitaires des étages R+1 et R+2.
- Retouches de peinture et réparation des poignées dans les sanitaires aux étages R+1 et R+2.

Les parents élus expriment leur satisfaction suite à l'installation de la haie occultante, qui permet de préserver l'intimité de la cour de récréation en la protégeant des regards extérieurs.

- **Questions mairie,**

**Orchestre à l'école :** Le dispositif orchestre à l'école sera maintenu. La directrice du conservatoire de Sainte-Foy-lès-Lyon travaille activement pour trouver des solutions adaptées et garantir la continuité de ce dispositif. La mairie s'engage à débloquer les ressources nécessaires pour assurer son bon fonctionnement.

**Travaux :** Prévus pour démarrer durant les vacances de février, ils porteront principalement sur des interventions basiques telles que le cloisonnement, la peinture et quelques éléments de maçonnerie légère. La mairie assure que l'agrandissement du restaurant scolaire (un self pour les élémentaires et une salle dédiée pour les maternelles) était prévu indépendamment de la fermeture de l'école voisine et confirme que cet aspect des travaux sera une priorité pour éviter tout retard.

Bien que la mairie ne soit pas en mesure de diffuser les plans détaillés à ce stade, elle souhaite apaiser les inquiétudes et encourage les parents à poser toutes les questions nécessaires. Une réunion en mairie est prévue le 25 novembre pour fournir des mises à jour et échanger sur les avancées.

**Cantine :** Certains parents ont exprimé des préoccupations concernant la qualité des repas en fin d'année dernière. Les parents élus rapportent également que les enfants se plaignent du niveau sonore élevé dans la cantine et du comportement parfois agressif de certains agents encadrants. Par ailleurs, il est demandé que d'autres activités que le football soient proposées sur le city stade : elles devraient être accessibles à tous les élèves, sans distinction, favorisant ainsi la mixité

La mairie est consciente de ces défis et s'engage à apporter des améliorations pour garantir un environnement de repas agréable et inclusif, répondant aux besoins de l'ensemble des enfants.

**Fréquentation des services périscolaires :** Les premiers mois de l'année scolaire montrent les fréquentations suivantes en périscolaire :

Matin : 15 élèves en moyenne

Midi : 88 élèves en moyenne

Soir : 37 élèves en moyenne



- **Questions école.**

**Ambiance de l'école :** Aucun problème majeur n'a été signalé jusqu'à présent, et l'ambiance est globalement sereine. Cette atmosphère apaisée se retrouve également sur le temps périscolaire, où la situation est jugée calme.

- **Date et horaire du prochain conseil d'école.**

Mardi 18 février, 18h15 à l'école.

Le 05 novembre 2024,

Le directeur,	Le secrétaire,	La représentante des parents d'élèves,
Antoine FOURNIER  École élémentaire PAUL FABRE 50 boulevard des Provinces 69110 Saint-Joy-lès-Lyon 04.78.25.28.22 <a href="mailto:ce.0690320@ac-lyon.fr">ce.0690320@ac-lyon.fr</a>	Benjamin DUC 	Anne VEROT 